Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le
ID : 022-262200678-20261113-2026_11_01-DE

Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille vingt-six, le vendredi treize novembre à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale d'ÉVRAN, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la Présidence de Monsieur Patrice GAUTIER, Président.

Nombre de membres en exercice : 16

Étaient présents : M. Patrice GAUTIER, Président - M. Olivier BLEUZÉ, Vice-président -– Mme Morgane BERNARD - Mme Alyssa PERMAL - M. Jacques BERNARD – Mme Jessica MARCET —– M. Cédric BARDÉ – Mme Gaëlle JEANNE – Mme Christine BRANDILY – M. Pascal MARTIN – M. Patrick QUINTON

Mme Isabelle LECORVAISIER arrive à 18h55 et prend part aux questions diverses
Mme Isabelle BONDON arrive à 19h00 et prend part aux questions diverses

Étaient excusés : Mme Emmanuelle NAVE, Vice-présidente déléguée
M. Lawrence BARBIER
Mme Loan VAUTIER

Pouvoirs : Mme Emmanuelle NAVE, Vice-présidente déléguée donne pouvoir à Mr Olivier BLEUZÉ
M. Lawrence BARBIER donne pouvoir à Mme Morgane BERNARD

Secrétaire de séance : Mr Olivier BLEUZÉ a été nommé secrétaire de séance.

Convocation en date du 3 novembre 2026
Affaires inscrites à l'ordre du jour de la séance du 13 novembre 2026

Délibération n° 2026-11-02

➢ **Objet : CDS – Autorisation de recruter des agents contractuels pour le remplacement d'agents titulaires ou contractuels du Centre de Santé du Pays d'Évran : délibération de principe**

Vu le Code général de la Fonction Publique et notamment son article L332-13 ;

Considérant que les besoins du service peuvent justifier le remplacement de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels momentanément indisponibles ou exerçant leur activité à temps partiel.

Le Conseil d'Administration du CCAS, après en avoir délibéré, à l'unanimité (Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0)

- **AUTORISE** le Président à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article L332-13 du code précité pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels du Centre de Santé du pays d'Évran momentanément indisponibles ou exerçant leur activité à temps partiel,
- **CHARGE** le Président de déterminer les niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil,
- **DIT** que la présente délibération est valable pour toute la durée du mandat,
- **PRÉCISE** que les crédits nécessaires seront prévus au budget du Centre de Santé du pays d'Evran

Fait à Evran, le 13 novembre 2026

Patrice GAUTIER,
Président

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
MAIRIE
22630
D'EVRAN